

# LA LOI SUR LA FONCTION DE POLICE

par

**Gil L. BOURDOUX**

*Lieutenant-colonel de gendarmerie (Lic. dr.)  
Maître de conférence à l'Université  
de Liège*

et

**Christian DE VALKENEER**

*Substitut de l'auditeur militaire (Lic. crim.)  
Assistant à l'Université catholique de Louvain*

avec la collaboration de

**Fernand KOEKELBERG**

*Lieutenant-colonel de gendarmerie (Lic. dr.)*

Préface de Michel FRANCHIMONT

*Professeur à l'Université de Liège  
Avocat, Ancien Bâtonnier*



MAISON LARCIER, S.A.

39, rue des Minimes  
1000 BRUXELLES

1993

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE . . . . .	PAGES 5
-------------------	------------

### INTRODUCTION GÉNÉRALE (\*)

SECTION 1. — LE CADRE LÉGAL . . . . .	10
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Amélioration de la coordination et de la coopération</i> . . . . .	10
§ 2. — <i>Harmonisation des législations</i> . . . . .	11
SECTION 2. — PRINCIPES PORTÉS PAR LA LOI SUR LA FONCTION DE POLICE . . . . .	13
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Respect des droits et libertés individuels</i> . . . . .	13
§ 2. — <i>Autorité et responsabilité</i> . . . . .	14
§ 3. — <i>Usage de la contrainte</i> . . . . .	14
§ 4. — <i>Motivation des interventions</i> . . . . .	14
SECTION 3. — CRITIQUES À L'ÉGARD DE LA LOI . . . . .	15
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Volonté de centralisation et atteinte à l'autonomie commu-   nale</i> . . . . .	15
§ 2. — <i>Harmonisation incomplète</i> . . . . .	16
§ 3. — <i>Lacunes</i> . . . . .	18

### CHAPITRE PREMIER CHAMP D'APPLICATION

SECTION 1. — LA FONCTION DE POLICE . . . . .	19
SECTION 2. — LES AUTORITÉS DE POLICE, LES SERVICES DE POLICE ET LES FONCTIONNAIRES DE POLICE . . . . .	20
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Les autorités de police</i> . . . . .	21
§ 2. — <i>Les services de police</i> . . . . .	23
1. La force publique . . . . .	23
2. Les services de police. . . . .	24

---

(\*) Les travaux parlementaires relatifs à la loi sur la fonction de police sont cités sous forme abrégée, en reprenant uniquement le numéro du document. Le lecteur trouvera, en annexe, sa référence complète.

	PAGES
§ 3. — <i>Les fonctionnaires de police</i> . . . . .	25
1. Les fonctionnaires de police . . . . .	25
2. Les officiers de police . . . . .	26
2.1. Les officiers de police judiciaire . . . . .	26
2.2. Les officiers de police administrative . . . . .	29
3. Les agents de police . . . . .	31
4. Les officiers dirigeants . . . . .	32

## CHAPITRE II

### L'AUTORITÉ SUR LES SERVICES DE POLICE

INTRODUCTION . . . . .	35
SECTION 1. — AUTORITÉ SUR LES SERVICES DE POLICE. . . . .	36
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Les autorités en présence</i> . . . . .	36
1. Les autorités de police administrative . . . . .	36
2. Le Ministre de la Justice . . . . .	36
3. Les autorités judiciaires. . . . .	38
§ 2. — <i>Relations entre autorités de police et officiers dirigeants</i> . . . . .	40
§ 3. — <i>L'autorité sur les services de police</i> . . . . .	42
1. La gendarmerie . . . . .	42
2. La police communale . . . . .	43
3. La police judiciaire près les parquets . . . . .	44
4. Les polices spéciales . . . . .	45
SECTION 2. — MISE EN ŒUVRE DES SERVICES DE POLICE . . . . .	46
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Les ordres et les directives générales</i> . . . . .	46
§ 2. — <i>Les réquisitions</i> . . . . .	47
1. Introduction . . . . .	47
2. La mise en œuvre des réquisitions . . . . .	48
2.1. Le destinataire de la réquisition . . . . .	48
2.2. L'auteur de la réquisition . . . . .	48
2.3. Portée de la réquisition . . . . .	49
2.3.1. Généralités . . . . .	49
2.3.2. L'objet de la réquisition et les moyens indispen- sables à sa mise en œuvre et les difficultés qui peuvent en résulter . . . . .	49
3. L'invitation. . . . .	50

**CHAPITRE III**  
**LES MISSIONS GÉNÉRALES**  
**DES SERVICES DE POLICE**

SECTION 1. — LES MISSIONS DE POLICE ADMINISTRATIVE . . . . .	55
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Introduction</i> . . . . .	56
§ 2. — <i>Les missions de police administrative</i> . . . . .	58
1. Police administrative et maintien de l'ordre . . . . .	59
2. Composantes de la mission de police administrative. . . . .	60
2.1. Le maintien de l'ordre et le respect des lois et règlements de police . . . . .	60
2.2. Prévention . . . . .	61
2.3. Protection des personnes et des biens . . . . .	63
2.4. Aide et assistance aux personnes en danger . . . . .	64
§ 3. — <i>L'exécution des missions de police administrative</i> . . . . .	64
SECTION 2. — LES MISSIONS DE POLICE JUDICIAIRE (ART. 15) . . . . .	66

**CHAPITRE IV**  
**LA COORDINATION**  
**ET LA CONCERTATION PENTAGONALE**

SECTION 1. — LA COORDINATION DE LA POLITIQUE POLICIÈRE ET DE LA GESTION (ART. 9) . . . . .	70
SECTION 2. — LA CONCERTATION PENTAGONALE (ARTICLE 10) . . . . .	73
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Introduction</i> . . . . .	73
§ 2. — <i>L'objet de la concertation</i> . . . . .	77
1. La coordination des fonctions de police administrative et judi- ciaire . . . . .	77
2. La collaboration entre les services de police . . . . .	78
§ 3. — <i>La forme et les niveaux de concertation</i> . . . . .	80
1. Les niveaux de concertation. . . . .	80
2. La forme de la concertation . . . . .	81
§ 4. — <i>Les acteurs de la concertation</i> . . . . .	82

CHAPITRE V  
LES MISSIONS SPÉCIALES  
DES SERVICES DE POLICE

SECTION 1. — POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE (ARTICLE 16) . . . . .	85
SECTION 2. — INTERVENTION EN CAS DE CALAMITÉS, CATASTROPHES ET SINISTRES . . . . .	88
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Introduction</i> . . . . .	88
§ 2. — <i>Les services de police et la protection civile de la population</i> . .	89
1. Introduction . . . . .	89
2. Rôle des services de police dans la protection civile de la popu- lation . . . . .	90
§ 3. — <i>Organisation des interventions : Les plans de secours</i> . . . . .	91
1. Introduction . . . . .	91
2. Autorités responsables . . . . .	92
3. Missions des services de police . . . . .	92
3.1. Transport sur les lieux . . . . .	93
3.2. Mesures de sauvegarde . . . . .	94
4. Intervention des services de police cités dans la loi . . . . .	95
4.1. Sauver les individus en danger . . . . .	95
4.2. Protéger l'évacuation des personnes et des biens . . . . .	95
4.3. Empêcher le pillage . . . . .	96
4.4. Missions de police judiciaire . . . . .	96
5. Autres interventions des services de police . . . . .	97
5.1. Déterminer un périmètre d'intervention ou un périmètre tactique . . . . .	97
5.2. Constituer un périmètre de sécurité, ou zone de danger . . .	97
5.3. Assurer la libre circulation . . . . .	98
6. Répartition des tâches entre les services de police . . . . .	98
§ 4. — <i>La réquisition des personnes et des biens en cas d'événements calamiteux (article 17 alinéa 3)</i> . . . . .	99
§ 5. — <i>La fin de l'action de la police (article 17 alinéa 4)</i> . . . . .	101
SECTION 3. — LES MISSIONS SPÉCIALES DE SURVEILLANCE . . . . .	101
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Les malades mentaux (articles 18 et 19)</i> . . . . .	101
1. Les personnes visées . . . . .	102
1.1. Les malades mentaux . . . . .	102
1.2. Les malades mentaux évadés . . . . .	104
1.3. Les internés en congé ou libérés à l'essai . . . . .	104
2. La nature de la mission . . . . .	105

	PAGES
§ 2. — <i>Les condamnés (article 20)</i> . . . . .	107
§ 3. — <i>La divagation des animaux dangereux ou abandonnés (article 24)</i> . . . . .	109
§ 4. — <i>Contrôle et surveillance de la loi sur l'accès, le séjour, l'établissement et l'éloignement des Etrangers du territoire national (article 21)</i> . . . . .	111
1. Contrôle aux frontières . . . . .	111
2. Contrôle à l'intérieur du pays . . . . .	112
2.1. Mission de surveillance et de contrôle. . . . .	112
2.2. Autres missions . . . . .	114
SECTION 4. — MAINTIEN ET RÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE PUBLIC. (ARTICLES 22 ET 23, § 4 ET 5) . . . . .	115
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Maintien et rétablissement de l'ordre public en général</i> . . . . .	116
1. Cadre général . . . . .	116
2. Mesures à prendre . . . . .	118
2.1. Dispersions . . . . .	119
2.2. Arrestations et constatations judiciaires . . . . .	120
2.3. Recours à la force . . . . .	121
2.4. Contacts entre la gendarmerie, le bourgmestre et les chefs de corps de la police communale . . . . .	121
3. Maintien de l'ordre et responsabilité . . . . .	123
4. Influence de la Convention européenne des droits de l'homme . . . . .	123
§ 2. — <i>Police des prisons et des cours et tribunaux</i> . . . . .	125
1. Extraction des détenus . . . . .	126
2. Transfèrements . . . . .	128
3. Police des cours et tribunaux . . . . .	129
§ 3. — <i>Maintien de l'ordre dans les prisons (article 23, § 5)</i> . . . . .	131

## CHAPITRE VI

### LES MISSIONS D'AIDE, D'ASSISTANCE ET DE MAIN-FORTE

SECTION 1. — L'ASSISTANCE AUX PERSONNES EN DANGER (ARTICLE 14 ALINÉA 2) . . . . .	133
SECTION 2. — LA RÉQUISITION DE PORTER SECOURS À UNE PERSONNE OU À UN FONCTIONNAIRE DE POLICE, EN DANGER (ARTICLE 42) . . . . .	136
SECTION 3. — L'ASSISTANCE ET LE SECOURS (ARTICLE 46) . . . . .	138
SECTION 4. — LA RÉQUISITION DE MAIN-FORTE ET LA NOTIFICATION ET L'EXÉCUTION DES MANDATS DE JUSTICE (ARTICLE 44) . . . . .	144

	PAGES
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>La réquisition de main-forte (article 44 alinéas 1 et 3)</i> . . . . .	144
1. Les réquisitions étrangères à l'article 44 . . . . .	146
2. Les hypothèses visées par l'article 44 . . . . .	149
2.1. Les fonctionnaires investis de missions de recherche des infractions . . . . .	149
2.2. Les réquisitions par un service de police. . . . .	151
2.3. Les officiers ministériels . . . . .	151
2.4. Les officiers de police judiciaire . . . . .	155
3. Les formes de la réquisition et le contrôle de sa légalité . . . . .	157
§ 2. — <i>La notification et l'exécution des mandats de justice (alinéa 2)</i> . . . . .	158
<b>SECTION V. — L'ASSISTANCE ET LA COOPÉRATION ENTRE LES SERVICES DE POLICE (ARTICLE 43).</b> . . . . .	160
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>L'assistance et la coopération en général (article 43, alinéa 1<sup>er</sup>)</i> . . . . .	161
§ 2. — <i>L'assistance de la police communale et de la gendarmerie à la police des chemins de fer (article 43, alinéa 2)</i> . . . . .	162
§ 3. — <i>La réquisition par un officier de police administrative de fonctionnaires de police (article 43, alinéas 3 et 4)</i> . . . . .	163

## CHAPITRE VII

### L'USAGE DE LA FORCE

<b>SECTION 1. — GÉNÉRALITÉS</b> . . . . .	167
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Introduction</i> . . . . .	167
§ 2. — <i>La loi sur la fonction de police</i> . . . . .	171
§ 3. — <i>Moyens de contrainte, force et contrainte</i> . . . . .	173
<b>SECTION 2. — USAGE DE LA FORCE</b> . . . . .	174
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Les principes</i> . . . . .	174
§ 2. — <i>L'avertissement</i> . . . . .	176
<b>SECTION 3. — USAGE D'ARMES À FEU CONTRE DES PERSONNES</b> . . . . .	177
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Les cas d'usage prévus par la loi sur la fonction de police</i> . . . . .	178
1. <i>Légitime défense</i> . . . . .	178
2. <i>Criminalité grave</i> . . . . .	179
3. <i>Défense de personnes, de biens et de lieux</i> . . . . .	180
4. <i>Protection de personnes</i> . . . . .	181
§ 2. — <i>Les autres cas</i> . . . . .	182
<b>SECTION 4. — LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ET L'USAGE DE LA FORCE</b> . . . . .	183

CHAPITRE VIII  
LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE

SECTION 1. — INTRODUCTION . . . . .	185
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>La visite de certains lieux</i> . . . . .	187
§ 2. — <i>Les missions de police judiciaire</i> . . . . .	190
SECTION 2. — LES CONTRÔLES D'IDENTITÉ . . . . .	192
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Les principes fondateurs de l'article 34</i> . . . . .	194
§ 2. — <i>Les différents cas de contrôle d'identité</i> . . . . .	196
1. La privation de liberté et la commission d'infraction . . . . .	196
2. Les personnes recherchées, celles qui tentent de commettre une infraction ou se préparent à la commettre et celles qui pour- raient troubler l'ordre public ou l'ont troublé . . . . .	197
3. Les personnes qui souhaitent pénétrer dans des lieux faisant l'objet d'une menace pour l'ordre public . . . . .	200
4. Le maintien de la sécurité publique et l'accès au territoire . . . . .	201
§ 3. — <i>L'objet et les modalités du contrôle</i> . . . . .	202
§ 4. — <i>La rétention des personnes qui ne peuvent ou refusent de faire        la preuve de leur identité ou dont l'identité est douteuse</i> . . . . .	205
§ 5. — <i>Les contrôles d'identité non régis par l'article 34</i> . . . . .	207

CHAPITRE IX  
LES FOUILLES

SECTION 1. — LA FOUILLE ADMINISTRATIVE DE BÂTIMENTS, OU DE ZONES NON BÂTIES . . . . .	211
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>La fouille</i> . . . . .	212
Limites et modalités . . . . .	212
§ 2. — <i>Zones non bâties</i> . . . . .	215
§ 3. — <i>Evacuation</i> . . . . .	215
§ 4. — <i>Lien entre une fouille de police administrative et des actes de        police judiciaire</i> . . . . .	216
SECTION 2. — VISITE DOMICILIAIRE SUR RÉQUISITION OU SUR CONSENTE- MENT . . . . .	216
SECTION 3. — FOUILLE DES PERSONNES . . . . .	217
INTRODUCTION . . . . .	219
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Les différentes fouilles</i> . . . . .	220
1. La fouille de sécurité . . . . .	220



	PAGES
1.1. Le contrôle d'identité . . . . .	220
1.2. L'arrestation . . . . .	221
1.3. La menace pour l'ordre public. . . . .	221
1.4. Le transport international. . . . .	222
2. Fouille judiciaire . . . . .	223
3. Fouille à corps avant mise en cellule . . . . .	224
§ 2. — <i>Les modalités des fouilles</i> . . . . .	224
1. Compétences . . . . .	224
2. Rôle des officiers de police . . . . .	225
3. Sexe de la personne qui procède à la fouille . . . . .	226
4. Technique de fouille . . . . .	227
4.1. Le déshabillage de la personne à fouiller . . . . .	228
4.2. Le recours à des moyens techniques . . . . .	230
4.3. Le recours à la contrainte. . . . .	231
5. Durée . . . . .	232
SECTION 2. — LA FOUILLE DE VÉHICULES . . . . .	233
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Généralités</i> . . . . .	234
§ 2. — <i>Modalités et limites</i> . . . . .	235
1. Cas . . . . .	235
2. Limites. . . . .	236
3. Durée . . . . .	237
§ 3. — <i>Fouille administrative et fouille judiciaire</i> . . . . .	238
§ 4. — <i>Contrainte</i> . . . . .	239
SECTION 3. — LA SAISIE. . . . .	239
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>La saisie de police administrative</i> . . . . .	240
1. Les modalités de la saisie . . . . .	240
2. La conservation et la restitution des objets saisis . . . . .	242
§ 2. — <i>La saisie de police judiciaire</i> . . . . .	242

## CHAPITRE X

### LES ARRESTATIONS ADMINISTRATIVES

SECTION I. — LES PRINCIPES GÉNÉRAUX . . . . .	245
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>La constitutionnalité des arrestations administratives</i> . . . . .	246
§ 2. — <i>La conformité des arrestations administratives à l'article 5 de la C.E.D.H.</i> . . . . .	248
§ 3. — <i>Arrestation et privation de liberté.</i> . . . . .	251

	PAGES
§ 4. — <i>Le point de départ du délai et le concours des arrestations administratives et judiciaires (articles 32 et 36)</i> . . . . .	254
1. <i>La computation du délai</i> . . . . .	254
2. <i>Le concours des délais</i> . . . . .	255
SECTION 2. — LES DIFFÉRENTS CAS D'ARRESTATIONS PRÉVUS PAR L'ARTICLE 31 . . . . .	258
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Les principes généraux de l'article 31</i> . . . . .	259
§ 2. — <i>La liberté de la circulation (article 31, 1<sup>o</sup>)</i> . . . . .	260
§ 3. — <i>Les personnes qui perturbent effectivement la tranquillité publique (article 31, 2<sup>o</sup>)</i> . . . . .	260
§ 4. — <i>Les personnes qui se préparent à commettre une infraction qui met gravement en danger la tranquillité ou la sécurité publiques (article 31, 3<sup>o</sup>)</i> . . . . .	261
§ 5. — <i>Les personnes qui commettent une infraction qui met gravement en danger la tranquillité ou la sécurité publiques (article 31, 4<sup>o</sup>)</i> . . . . .	263
§ 6. — <i>La dispersion de certains attroupements</i> . . . . .	265
SECTION 3. — LES CONDITIONS DE FORME ACCOMPAGNANT L'ARRESTATION ADMINISTRATIVE (ARTICLES 31, AL. 4 ET 33) . . . . .	265

## CHAPITRE XI

### LES MODALITÉS PARTICULIÈRES D'EXERCICE DES FONCTIONS

SECTION 1. — LE RECUEIL D'INFORMATIONS (ARTICLE 39) . . . . .	269
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Le recueil d'informations</i> . . . . .	269
§ 2. — <i>Le traitement des données et la tenue d'une documentation</i> . . . . .	273
§ 3. — <i>La communication des informations</i> . . . . .	276
SECTION 2. — L'ÉTABLISSEMENT DE PROCÈS-VERBAUX (ARTICLE 40) . . . . .	279
SECTION 3. — L'OBLIGATION DE LÉGITIMATION. (ARTICLE 41) . . . . .	286
SECTION 4. — COMPÉTENCE TERRITORIALE DE LA POLICE COMMUNALE (ARTICLE 45) . . . . .	289
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Généralités</i> . . . . .	290
§ 2. — <i>Extension de la compétence territoriale de la police communale</i> . . . . .	291
1. <i>La coopération entre différentes communes</i> . . . . .	291
2. <i>Le droit de suite</i> . . . . .	293
3. <i>La réquisition d'assistance</i> . . . . .	297
4. <i>Lors du transfert des personnes privées de leur liberté, arrêtées ou détenues</i> . . . . .	297

	PAGES
5. En l'absence d'autres fonctionnaires de police . . . . .	298
SECTION V. — PRISES DE VUE ET RELATIONS AVEC LA PRESSE. (ARTICLE 35). . . . .	299
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Protection contre la curiosité publique</i> . . . . .	299
§ 2. — <i>Prises de vue et photographies par les services de police.</i> . . . .	301
SECTION VI. — LES TÂCHES ADMINISTRATIVES ET PROTOCOLAIRES (ARTICLES 25) . . . . .	304
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Les tâches administratives (alinéas 1<sup>er</sup> et 2).</i> . . . . .	304
§ 2. — <i>Les tâches protocolaires (alinéa 3)</i> . . . . .	308

## CHAPITRE XII

### La protection juridique (\*)

INTRODUCTION . . . . .	309
SECTION I. — LA LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PERSONNELLE DES FONCTIONNAIRES DE POLICE . . . . .	311
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>La théorie de l'organe mise à mal</i> . . . . .	313
1. La qualification du fonctionnaire de police . . . . .	313
1.1. Position du fonctionnaire de police au regard de la théorie de l'organe . . . . .	313
1.2. Position du tiers au regard de la théorie de l'organe. . . . .	314
1.3. Mise en œuvre pratique. . . . .	315
2. L'organe rebaptisé préposé . . . . .	316
2.1. Les conséquences directes d'un changement d'étiquette . . . . .	316
2.2. Une conséquence indirecte d'un changement d'étiquette . . . . .	317
§ 2. — <i>L'alignement sur le régime de responsabilité des travailleurs du secteur privé</i> . . . . .	318
1. La limitation de la responsabilité civile personnelle . . . . .	318
2. Les rapports entre la personne publique et son fonctionnaire de police . . . . .	319
§ 3. — <i>L'appel en intervention de l'autorité publique</i> . . . . .	320
§ 4. — <i>Un régime discriminatoire opportun et justifié.</i> . . . . .	321
1. Un régime qui n'est pas complètement neuf . . . . .	321
2. Un régime opportun . . . . .	322
3. Un régime justifié . . . . .	323
4. Un régime à généraliser. . . . .	325

---

(\*) Ce chapitre a été rédigé par F. Koekelberg.

	PAGES
SECTION 2. — LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE JUSTICE . . . . .	325
SECTION 3. — LE DROIT À L'ASSISTANCE EN JUSTICE . . . . .	326
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>L'état des lieux : Le régime de la faveur</i> . . . . .	327
§ 2. — <i>La création d'un droit subjectif</i> . . . . .	328
1. Son principe . . . . .	328
2. L'assistance en justice par quel avocat ? . . . . .	328
3. Les conditions d'octroi du droit à l'assistance en justice . . . . .	329
3.1. Les deux cas de figure . . . . .	329
3.2. Le fonctionnaire de police - défendeur . . . . .	330
3.3. Le fonctionnaire de police - demandeur . . . . .	330
4. Le refus de l'assistance . . . . .	332
5. Le règlement des comptes . . . . .	332
SECTION 4. — L'INDEMNITÉ POUR DOMMAGES AUX BIENS . . . . .	333
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>La généralisation d'une pratique administrative</i> . . . . .	334
§ 2. — <i>Les conditions de l'indemnisation</i> . . . . .	335
1. Les circonstances du dommage . . . . .	335
2. Le bien endommagé . . . . .	336
3. La cause du dommage . . . . .	337
§ 3. — <i>L'interdiction de cumul</i> . . . . .	337

## ANNEXE

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES CONCERNANT LA LOI SUR LA FONCTION DE POLICE ET ABRÉVIATIONS . . . . .	339
TABLE DES MATIÈRES. . . . .	341